



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 7

- Contre : /

- Abstentions : 1

DELIBERATION A DISTANCE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 23 Juin 2020

Décision n°20CA-018

Objet : Election d'un nouveau membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU les statuts de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°20CA-007 du 04/03/2020 relative à l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président de l'EPMNL
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°16CA-020 du 04/07/2016 relative à l'élection d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres
- VU la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°16CA-017 du 13/04/2016 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- VU la deuxième partie du code de la commande publique relative aux marchés publics
- VU le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, le Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » siège en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres et, vu la décision n°20CA-007, en la personne de Madame Brigitte TORLOTING.

ARTICLE 2 : De désigner un membre titulaire en remplacement de la place qui était pourvue par Madame Brigitte TORLOTING.

Monsieur Henri LEMOINE propose sa candidature.

Votants :

Ne participait pas au vote Monsieur Henri LEMOINE qui fait acte de candidature.

Monsieur Henri LEMOINE ayant obtenu 7 voix (et 1 abstentions) est élu membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 3 : De prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

- Marie-Louise KUNTZ
- Jordan GROSSE-CRUCIANI
- Mireille GAZIN
- Henri LEMOINE
- Rachel THOMAS

Membres suppléants :

- Walter BROCCOLI
- Christian GUIRLINGER
- Valérie DEBORD
- Francine HAACK
- Jean-Pierre MASSERET

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement momentanés d'un membre titulaire celui-ci a vocation à être remplacé par n'importe quel membre suppléant.

ARTICLE 5 : La Commission d'Appel d'Offres exerce de façon permanente les compétences dévolues par les articles L.1414-1 et suivants du CGCT et conformément à la deuxième partie du code de la commande publique relative aux marchés publics.

ARTICLE 6 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA PRÉSIDENTE
Brigitte TORLOTING

